



DELIBERATION n° 7 - 2021

En date du 16 mars 2021

**Portant sur un projet de pacte de gouvernance entre la
Communauté Urbaine Limoges Métropole et
ses communes membres
Mandat 2020-2026**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie et en visio-conférence le 16 mars 2021 à 20h00 selon la convocation en date du 1^{er} mars 2021, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Mr Jean-Luc GARCIA, étant secrétaire de séance.

Sont présent(e)s : M. GARESTIER Joël, Maire,
M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoint.
M. GLANDUS Bernard, M. SIMON Patrick, M. NANEIX Jean-Philippe, M. APPERT Brice Conseillers Municipaux.

Sont présent(e)s en visio-conférence : M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, Mme DE PAIVA Régine, adjointes.
Mme CHABROUX VICENTE Patricia, M. GIRARD Stéphane, M. PEAUDECERF Sébastien, Mme TOUCAS Hélène, Mme DESMOULIN Christelle, Mme COUTY Isabelle, Mme TALLET Emilie, M. André GAILLARD, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, M. GRANDJACQUOT Victor, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s : Mme Virginie BASSALER, Mme Océane MICAUD, conseillères municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 juillet 2020 du Conseil Communautaire décidant d'élaborer un pacte de gouvernance.

Considérant que ce pacte a pour ambition de poser les bases d'un nouveau mode de gouvernance fondé sur des valeurs communes, des objectifs partagés et qui placera les maires au centre des processus de décisions. Il est conclu pour la durée du mandat 2020-2026 mais pourra être révisé en cours de mandat à l'initiative de la Conférence des Maires ; dans cette hypothèse de révision, il serait soumis de nouveau aux conseillers municipaux avant d'être présenté en conseil communautaire.

Le pacte intègre :

◊ L'affirmation de valeurs partagées

- Le respect des identités et des souverainetés communales
- La solidarité, la proximité et l'équité au cœur de la coopération intercommunale
- Le respect et la transparence comme principes fondateurs

◊ Des objectifs communs et partagés

- Travailler ensemble à l'attractivité du territoire sous toutes ses formes
- Placer l'habitant au cœur du projet de territoire
- Garantir à tous une offre de services publics de qualité et performants
- Répondre aux besoins des communes tout en rationalisant les moyens humains, matériels et financiers

◊ Une définition actualisée du mode de gouvernance

- La gouvernance de la communauté urbaine est représentative de la diversité des communes et de la pluralité politique des élus
- Les décisions communautaires s'appuieront sur la recherche du consensus.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 :

Autoriser Mr le Maire à signer le pacte de gouvernance entre Limoges Métropole et ses 20 communes membres pour le mandat 2020-2026

Article 2 :

D'autoriser Mr le Maire à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette délibération.

Article 3 :

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 5 :

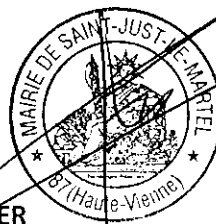
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 22 mars 2021

Le Maire,

Joël GARESTIER



- Transmis au représentant de l'Etat le 22 mars 2021
- Publié le 22 mars 2021

